

**DELIBERATION DU BUREAU DU 17 OCTOBRE 2022 – BRETAGNE SUD HABITAT**

Le 17 octobre 2022 à 17h30, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Bretagne Sud Habitat, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 7 octobre 2022.

<b>Membres présents (5) :</b> Marie-Hélène HERRY Soizic PERRAULT Marie-Jo LE BRETON Olivier HOUSSAY Jérôme PINSARD <b>Excusés (2) :</b> Marc BOUTRUCHE David ROBO	<b>DELIBERATION N°</b>	<b>20.BU-2022 10 17</b>	<b>Groupe n°</b>
	<b>ACTES FONCIERS</b>	<b>ARZON Le Moulin Vert</b>	Acquisition auprès du CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER de l'emprise foncière nécessaire à la construction d'un domicile groupé adapté

Le CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER envisage d'acquérir auprès de HOVIA la parcelle cadastrée section AN n° 376, située au Moulin Vert à ARZON afin d'y construire un programme de 34 logements collectifs hors logement social. Le CAI prend à sa charge la démolition, et la dépollution du bâti existant. La part sociale de ce projet sera portée par Bretagne Sud Habitat afin d'y réaliser d'un domicile groupé adapté de 14 logements.

Dans ce cadre, Bretagne Sud Habitat envisage d'acquérir à titre gratuit auprès du CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER une emprise foncière d'une superficie d'environ 1890 m issue de la parcelle AN n° 376. Le CAI prend en charge la division foncière. Le document d'arpentage sera réalisé avant l'acte authentique.

La promesse de vente et l'acte authentique seront rédigés par Maître Damien AUGU, notaire à Vannes. Les frais d'acte de transfert de propriété seront supportés par Bretagne Sud Habitat.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à la majorité des membres présents ou représentés :

- valide l'acquisition de l'emprise foncière située pour partie sur la parcelle AN 376, pour une superficie d'environ 1890 m<sup>2</sup>, auprès du CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER, située « Le Moulin Vert » à ARZON,
- autorise le Directeur Général à signer la promesse de vente et l'acte authentique, ainsi que toute constitution de servitude nécessaire.

Pour extrait certifié conforme  
La Présidente,

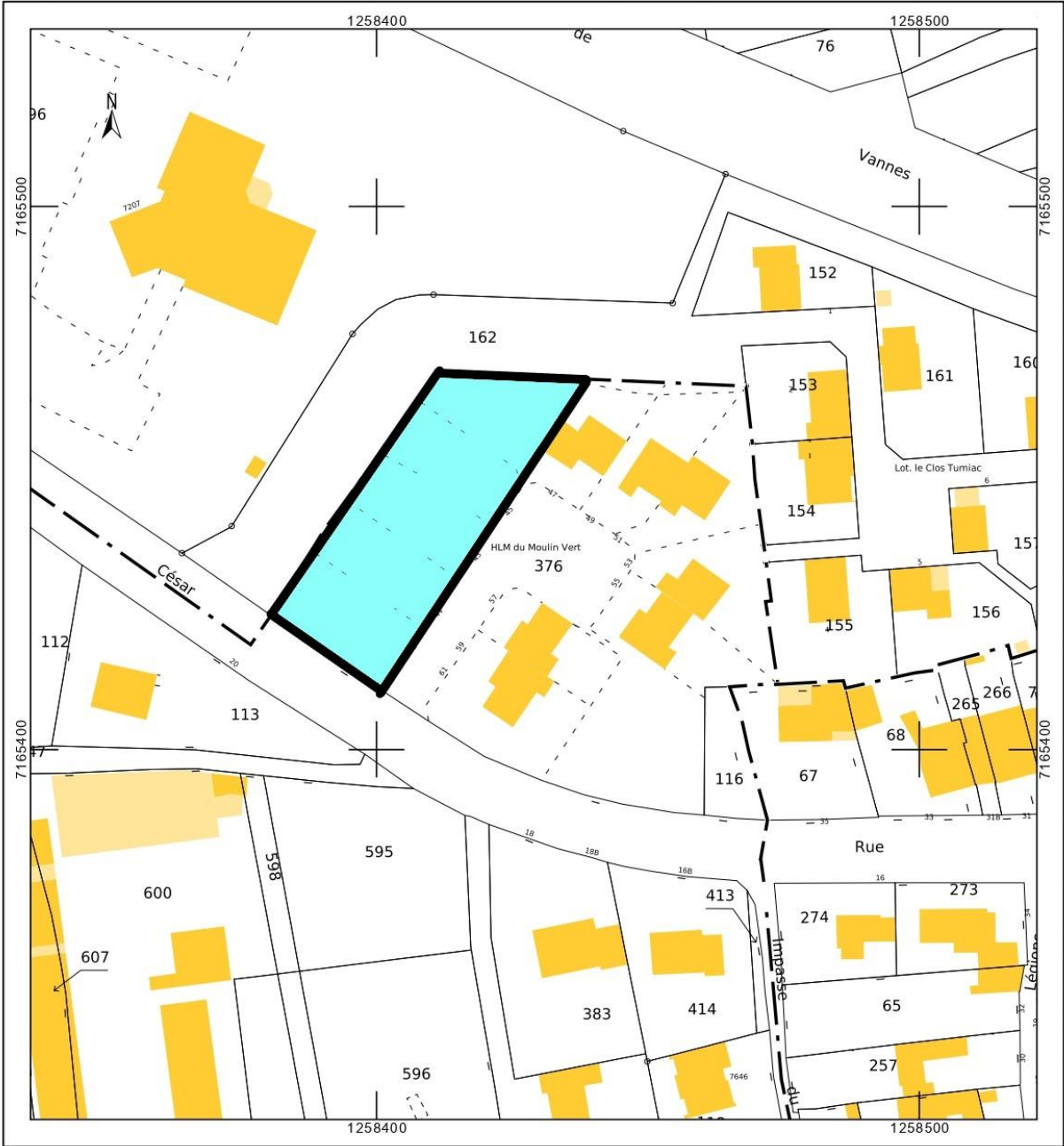


Marie-Hélène HERRY



BRETAGNE SUD HABITAT

Département : MORBIHAN	<b>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</b> ----- <b>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</b> -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : <b>VANNES</b> Pôle de topographie et de gestion cadastrale 3 Allée du Général LE TROADEC 56020 56020 VANNES Cédex tél. 02 97 01 50 66 - fax ptgc.morbihan@dgifp.finances.gouv.fr
Commune : ARZON		
Section : AN Feuille : 000 AN 01		Cet extrait de plan vous est délivré par :
Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/1000		cadastre.gouv.fr
Date d'édition : 11/10/2022 (fuseau horaire de Paris)		
Coordonnées en projection : RGF93CC48 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques		



Pour extrait certifié conforme  
**La Présidente,**



MHH

Marie-Hélène HERRY